

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 03 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le trois juillet à 20 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 29 juin 2020, se sont réunis sous la présidence de M. Lionel FAYE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 15

Étaient présents : M. Lionel FAYE, MAIRE, Mme Sylvie CARLOTTO, M. Bernard CAPDEPUY, Mme Patricia SIMON - M. Patrick SIMON, adjoints - Mme Christiane FRANCESCHIN - M. Philippe CRETOIS - Mme Corinne CASTAING - Mme Muriel JOUANEAU - Mme Florence GIROULLE - Mme Odile LOAEC - M. Emmanuel FUENTES - M. Joël ANTOINE - Mme Marie-Christine KERNEVEZ – Mme Catherine LARGETEAU, CONSEILLERS.

Pouvoirs de : M. Patrick PÉREZ à M. Lionel FAYE
M. Matthieu BONNAL à Mme Marie-Christine KERNEVEZ

Absents excusés : Mme Sandrine DUCHEMIN PINCOS - M. Kevin BRAULT

Secrétaire de séance : Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le Conseil Municipal a désigné Mme Patricia SIMON, secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

Décisions du maire

Délibérations :

Budget de la commune

1. Approbation du compte administratif - 2019
2. Affectation du résultat 2019
3. Décision modificative n°2 du BP 2020
4. Désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
REPORTÉ
5. Désignation des représentants au Conseil d'Ecole :
6. Cession de délaissés de parcelles aux riverains à Galleteau :
7. Temps d'activités périscolaires : gratuité du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire : En raison de la crise sanitaire, les TAP n'ont pas eu lieu pendant les deux cycles du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire
8. Personnel : montant plafond de l'IFSE (Indemnité de Fonctions et de Sujétions et d'Expertise) et du CIA (Complément Individuel Annuel) :
9. Désignation de délégués au Syndicat Départemental d'énergie électrique de la Gironde (SDEEG)

Questions diverses

- Désignation des membres des commissions intercommunales
- Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux
- Programme de travaux de voirie 2020
- Point sur le travail des commissions
- Elections Sénatoriales

M. le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal du Conseil municipal du 27 mai 2020 qui ne soulève aucune observation.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DÉLÉGATION CONSENTIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le maire par délibération n°31/2014 du Conseil municipal de Quinsac en date du 05 avril 2014,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Refus du maire de préempter un bien en zone u

Parcelle	LIEU DU BIEN A QUINSAC	SUPERFICIE M ²	BATI
AD 374	404 CHARLES	1516	X
AD 321	14 PLACE ARISTIDE BRIAND	169	X
AD 586	CLOS DU LORD	586	
AI 311-484	12 CHEMIN DU BECUT	858	X
AI 663	8 LOTISSEMENT LES GRAVES	770	X
AI 192	24 Ter BLANCHE NEGRE	973	X

- Autres décisions

N°	Objet	Entreprise /Organisme/ Collectivité	Montant (TTC)
1	Signature d'un devis pour un bac à album à la bibliothèque	Manutan	559€
2	Signature d'un devis de travaux de voirie chemin de Galleteau	Garonne BTP	10 782€
3	Signature d'un devis de réparation d'un tuyau d'eau pluviale	Garonne BTP	660€
4	Signature d'un devis de fourniture et dépôt de terre sur la digue - Esconac	Garonne BTP	1 740€
5	Signature d'un devis d'arpentage pour un alignement	Géomètre Cerceau	828€
6	Demande du Fonds Départemental Aide à l'Equipement des Communes - FDAEC	Conseil Départemental de la Gironde	14 355€
7	Signature du renouvellement de la mise à disposition d'un agent à la commune de Le Tourne		

Délibération 1 portant le n°37/2020
APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Annule et remplace la délibération portant le N°15/2020

Le compte administratif voté comportant une erreur de montant sur les dépenses engagées non mandatées et les recettes engagées et non créditées, il est nécessaire de revoter le compte administratif 2019.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur le compte administratif 2019 qu'il a dressé,

Après avoir entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2019 ;

Considérant les résultats des différentes sections :

	Mandats émis	Titres émis (dont 1068)	Résultat/solde (A)
TOTAL BUDGET			
Fonctionnement (sf 002)	1 245 765.23	1 413 682.51	+ 167 917.28
Investissement (sf 001)	378 368.61	344 349.48	- 34 019.13
002 Résultat de fonct. reporté N-1		179 035.01	+ 179 035.01
001 Solde d'inv. N-1	167 426.62		- 167 426.62
Total par section	Dépenses	Recettes	Résultat/Solde
Fonctionnement	1 245 765.23	1 592 717.52	+ 346 952.29
Investissement	545 795.23	344 349.48	- 201 445.75

Considérant les restes à réaliser et les recettes à encaisser :

	Dépenses	Recettes	Solde (B)
Investissement	314 816.40	1 390 256.12	+ 1 075 439.72

M. Bernard CAPDEPUY, est élu président en remplacement de M. le Maire qui doit quitter la séance, conformément à la loi.

Après en avoir délibéré, sur proposition de M. Bernard CAPDEPUY,

le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte le compte administratif 2019.

Vote :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 2 (Matthieu Bonnal et Catherine Largeteau)

Délibération 2 portant le n°38/2020**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'EXERCICE 2019****ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N°16/2020**

Le compte administratif 2019 a fait l'objet d'une nouvelle délibération qui modifie le résultat de fonctionnement à affecter et les restes à réaliser.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Décide, à l'unanimité,

de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter

1- Résultat de l'exercice	Excédent Déficit	+ 167 917.28€
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 002 du CA)	Excédent Déficit	+ 338 610.47€
Part affectée à l'investissement		- 159 575.46€
3- Résultat de clôture à affecter	Excédent Déficit	+ 346 952.29€

Besoin réel de financement de la section investissement

1- Résultat de la section investissement de l'exercice	Excédent Déficit	- 34 019.13€	
2- Résultat reporté de l'exercice N-1 (ligne 001 du CA)	Excédent Déficit	- 167 426.62€	
3- Résultat comptable cumulé	R 001 D 001	Excédent Déficit	- 201 445.75€
4- Dépenses d'investissement engagées non mandatées		- 314 816.40€	
5- Recettes d'investissement restant à réaliser		1 390 256.12€	
6- Soldes des restes à réaliser		+ 1 075 439.72€	
(B) Besoin (-) réel de financement D001	Excédent (+) réel de financement	873 993.97€	

Affectation du résultat de la section de fonctionnement**Résultat excédentaire**

En couverture du besoin réel de financement dégagé de la section d'investissement (recette budgétaire au compte R 1068) :

En dotation complémentaire en réserve (recette budgétaire au compte R1068) :

Sous-total (R 1068) : 0€

En excédent reporté à la section de fonctionnement

(recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002) :

346 952.29€
Total : 346 952.29€

Résultat déficitaire en report, en compte débiteur
(recette non budgétaire au compte 119/déficit reporté à la section de fonctionnement D002) :

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté 346 952.29	D001 : solde d'exécution 201 445.75	R001 : solde d'exécution R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Délibération 3 portant le n°39/2020
DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°2 - BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,
Vu le budget unique 2020,
Vu la décision modificative N°1
Considérant la nécessité de procéder à des ajustements budgétaires,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

- AUTORISE M. le Maire à procéder aux virements de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT

Recettes	BP 2020	DM1	DM2	
002 Excédent de fonct 2019	346 952.29	257 579.41	346 952.29	+ 89 372.88
Dépenses				
023 Virement à Sect Inv	407 177.67	317 804.79	407 177.67	+ 89 372.88

INVESTISSEMENT

Recettes	BP 2020	DM1	DM2	
021 Virement de la Sect Fonct	407 177.67	317 804.79	407 177.67	+ 89 372.88

Vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 2 (Matthieu Bonnal et Catherine Largeteau)

Délibération 4 portant le n°40/2020
DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ECOLE

Vu le Code de l'Education et l'article D411-1 modifié par décret, indiquant que le Maire et un conseiller municipal désigné par l'organe délibérant représentent la commune au Conseil d'école,

M. Le Maire propose Mme Odile LOAEC, vice-présidente de la commission Ecole.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil municipal désigne Mme Odile LOAEC pour représenter, avec le Maire, la commune au Conseil d'Ecole.

Délibération 5
CESSION D'UN DÉLAISSÉ DE PARCELLE AUX RIVERAINS À GALLETEAU

M. le Maire rappelle au Conseil municipal l'historique de la situation juridique du placeau de Galleteau que l'on pensait durant de nombreuses années appartenir aux riverains. Une étude juridique a démontré qu'en fait cet espace appartenait à la commune.

De bonne foi, certains riverains se sont accaparés certains délaissés de parcelles de cet espace.

Maintenant que l'on sait que le placeau appartient au domaine communal, les riverains concernés souhaitent régulariser leur situation et acheter à la commune les espaces qu'ils occupent.

M. le Maire indique que ces cessions alimenteront le financement de l'aménagement de cet espace.

Délibération 5 portant le n°41/2020

Compte tenu de l'historique du placeau de Galleteau, et à la demande des propriétaires riverains, M. le Maire propose de régulariser la situation foncière de ce délaissé de parcelle et de céder une partie de la parcelle AH145P à trois riverains, située en zone UH sur le PLU. Le projet de division est annexé.

Le Conseil municipal s'est déjà prononcé sur le principe en autorisant le Maire, par délibération N°12/2020 du 06 mars 2020, à demander l'avis aux Domaines pour connaître le prix minimum de cession au m².

L'avis des Domaines du 15 juin 2020 a indiqué le prix de 80€ le m².

Compte tenu du prix de vente habituel des terrains à Quinsac, le Conseil municipal propose d'augmenter le prix au m² selon la valeur ajoutée aux propriétés concernées :

Proposition 1

La parcelle que souhaite acquérir M. et Mme MIALHE d'une contenance de 37 m² est ainsi proposée au prix de 100€ le m² (Partie C du projet de division).

Proposition 2

La parcelle que souhaite acquérir M. et Mme VIVAS d'une contenance de 240 m² est ainsi proposée au prix de 120€ le m² (Partie A du projet de division). Il est précisé que M. et Mme VIVAS sont propriétaires d'une parcelle dont ils céderont 11m² à la commune pour agrandir l'accès au placeau et qui seront déduits des 240 m² (Partie E du projet de division).

La parcelle que souhaite acquérir M. et Mme DEVEIX, dont la surface n'est pas fixée, fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- décide de céder, à l'unanimité des voix, à M. et Mme MIALHE une partie de la parcelle AH 145P dont la contenance est de 37m², au prix de 100€ le m² soit 3 700€,

- **décide de céder, à la majorité des voix**, à M. et Mme VIVAS, une partie de la parcelle AH 145P dont la contenance est de 240m² au prix de 28 800€ dont il faudra déduire la bande de terrain de 11 m² cédée à la commune, soit 229m² au prix de 27 480€.

Vote : Pour : 14 – Contre : 3 (Marie-Christine Kernevez – M. Matthieu Bonnal – Mme Catherine Largeteau) – Abstention : 0

Les frais de notaire resteront à la charge des acheteurs.

- **autorise** M. le Maire à signer les actes correspondants, lui donne tous les pouvoirs à cet effet pour procéder aux formalités nécessaires à la réalisation de cette transaction.

Délibération 6 portant le n°42/2020

TEMPS D'ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES : GRATUITÉ DU 3^{ÈME} TRIMESTRE DE L'ANNÉE SCOLAIRE

La commission Ecole a étudié la gratuité du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire des Temps d'Activités Périscolaires suite à la crise sanitaire du Covid-19.

La commission est favorable à cette proposition car les TAP n'ont réellement pas eu lieu pendant les deux cycles que représente le 3^{ème} trimestre scolaire.

Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **Décide** la gratuité des Temps d'Activités Périscolaires pour les deux derniers cycles de l'année scolaire 2019-2020

Délibération 7

RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS DES SUJETIONS DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) : MONTANT PLAFOND DE L'IFSE ET DU CIA

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Quinsac a mis en place un régime indemnitaire le RIFSEEP- Régime indemnitaire tenant compte des fonctions de sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel qui se compose principalement pour un part de l'IFSE - Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise qui est versée mensuellement et d'autre part du CIA - Complément indemnitaire annuel - qui permet de reconnaître l'engagement et la manière de servir de l'agent et qui est versé annuellement. Le RIFSEEP remplace l'ancien régime indemnitaire légal qui consistait en diverses primes.

Il explique que le responsable des services techniques a été mis à disposition de la commune de LE TOURNE et un nouveau responsable des services techniques a été installé qui, statutairement, est adjoint technique territorial.

Il s'agira ici, d'adapter le régime indemnitaire de cet agent aux nouvelles fonctions qu'il exerce en le faisant bénéficier de celui dont bénéficiait l'ancien responsable des services techniques qui statutairement était agent de maîtrise principal.

A cet effet, il est proposé de modifier les montants plafonds de l'IFSE et du CIA pour le grade d'adjoint technique territorial, à compter du 6 juillet 2020.

Délibération 7 portant le n°43/2020

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 30 novembre 2018, le Conseil municipal a approuvé la mise en place du RIFSEEP à compter du 1^{er} janvier 2019.

Il explique qu'il s'agit d'augmenter le montant plafond des indemnités du grade d'emploi du nouveau responsable technique, dont le montant actuel ne correspond pas aux missions d'encadrement qui lui incombent.

A cet effet, il est proposé de modifier les montants plafonds de l'IFSE (Indemnités de fonctions de sujétions et d'expertise) et du CIA (Complément individuel annuel) pour le grade d'adjoint technique territorial, à compter du 06 juillet 2020.

IFSE

Groupes de fonctions	Fonctions / emploi dans la collectivité	Montant plafond annuel maximum de l'IFSE
Adjoints techniques		au 06 juillet 2020
Groupe C 1	Conduite de véhicules, responsable de préparation culinaire, encadrement de proximité, sujétions, qualifications, ...	6 660 €

CIA

Groupes de fonctions	Fonctions / emploi dans la collectivité	Montant plafond annuel maximum du CIA
Adjoints techniques		au 06 juillet 2020
Groupe C 1	Conduite de véhicules, responsable de préparation culinaire, encadrement de proximité, sujétions, qualifications, ...	700€

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

- **accepte** de modifier comme ci-dessus les montants plafonds de l'IFSE et du CIA à compter du 06 juillet 2020.

Abstention : 1 (Bernard CAPDEPUY)

Délibération 8 portant le n°44/2020

DESIGNATION DE DELEGUES AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE (SDEEG)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°25/2020 désignant deux représentants de la commune au Syndicat départemental d'énergie électrique de la Gironde - SDEEG

Vu qu'un siège s'est libéré par la représentation de Lionel Faye au SDEEG en tant que Président de la Communauté de communes des Portes de l'Entre Deux Mers,

Considérant qu'il convient de le remplacer,

Mme Patricia SIMON se porte candidate en remplacement de Lionel FAYE. Le Conseil Municipal décide de passer au vote à bulletin secret.

Après en avoir délibéré,

Mme Patricia SIMON ayant obtenu **l'unanimité des voix**, est désignée déléguée au SDEEG avec Mme Sylvie CARLOTTO.

Questions diverses

M. le Maire explique qu'il a envoyé la liste des commissions intercommunales aux élus pour qu'ils réfléchissent à celles dont ils souhaiteraient être membres (3 élus par commune/commission).

Concernant les Syndicats intercommunaux, les élus peuvent se positionner dès maintenant :

ETABLISSEMENT	COMPOSITION	NATURE DES DELEGUES		NOMBRE DE DELEGUES		Elus de Quinsac désignés
		Délégués communautaires	Délégués municipaux	Nombre délégués titulaires	Nombre délégués suppléants	
SYSDAU	2 délégués pour l'intercommunalité	OUI	NON	2	2	
GIRONDE NUMERIQUE	1 délégué pour l'intercommunalité	OUI	NON	1	1	
CA du CIAS	1 conseiller par commune membre	OUI	NON	11	/	
COMMISSION D'APPELS D'OFFRES (CAO)	Le Président et élection de 5 membres issus de l'assemblée délibérante (scrutin de liste avec répartition à la proportionnelle au plus fort reste)	OUI	NON	5	5	
SEMOCTOM	11 délégués pour l'intercommunalité	OUI	OUI	11	11	Tit :Sylvie Carlotto Sup:Patricia Simon
SIETRA	7 délégués pour l'intercommunalité	OUI	OUI	7	2	Marie-Christine Kernevez
PETR	5 délégués pour l'intercommunalité	OUI	OUI	5	5	Supp : Corinne Castaing
E2MTOURISME	1 délégué par commune membre	OUI	OUI	11	11	Tit :Corinne Castaing Suppl :Muriel Jouneau
SDEEG	3 délégués	OUI	OUI	3	/	
CLECT	2 délégués par commune membre	OUI	OUI	22	/	Lionel Faye Patrick Simon
COMMISSION D'ACCESSIBILITE	2 délégués par commune membre	OUI	OUI	22	/	Marie-Christine Kernevez Muriel Jouneau
COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)*	11 délégués (1 Président + 10 commissaires)	OUI	OUI	10	10	Lionel Faye Emmanuel Fuentes Christiane Franceschin Patrick Simon

- Programme voirie 2020 : la somme globale inscrite au budget est de 200 000 €. La commission Voirie a étudié les voies communales qui méritaient en priorité une réfection :

- Chemin de la Bigueresse (2^{ème} phase)
- Chemin de Peyreplate
- Chemin du Pont du Ciret
- Chemin Profond
- Placeau de Galleteau
- Pont du chemin du Port du Roy

- Elections Sénatoriales :

M. le Maire indique que le Conseil municipal doit se réunir le 10 juillet prochain afin d'élire 5 Grands électeurs et 3 suppléants parmi les membres du Conseil municipal. Ceux qui seront choisis éliront en septembre les sénateurs.

- Bus scolaire : Mme Odile LOAEC explique le fonctionnement du ramassage scolaire avec le mini-bus. L'organisation est très compliquée avec le placement des occasionnels. Elle demande l'avis du Conseil municipal pour que cette option disparaisse. Avis unanime.

- Commission Environnement : les élus de la commission travaillent sur plusieurs projets :

Projet 1 : Limitation de l'éclairage nocturne sur la commune.

Projet 2 : Enherbement de l'ancien cimetière car le désherbage des allées en gravier est très long.

Projet 3 : Plateforme de broyage des déchets verts

Le conseil municipal donne un avis favorable.

- Commission Communication :

Projet 1 : création d'une liste de diffusion pour avertir la population des problèmes qui peuvent survenir sur la commune, à l'école...

Projet 2 : confection du bulletin par un professionnel

Mme Marie-Christine Kernevez demande, en tant qu'opposition à la liste majoritaire, à avoir un encart de libre-expression.

Projet 3 : site Facebook à remanier.

Réunion du Conseil municipal : les membres du Conseil municipal seront consultés pour fixer un jour de réunion du Conseil municipal autre que le vendredi et le samedi.

La salle de motricité sera dorénavant le lieu de réunion du Conseil municipal.

M. le Maire propose que les élus rencontrent en septembre l'ensemble du personnel municipal lors d'un apéritif qui sera suivi d'un déjeuner offert au personnel.

Travail des commissions :

Action sociale : Patricia SIMON annonce que la commission a tenu sa première réunion au cours de laquelle plusieurs points ont été abordés :

- Registres personnes âgées et vulnérables (canicule/grand froid)

- Visites de convivialité à domicile pour ces mêmes personnes

- Lecture par les personnes âgées aux enfants

- Permanence pour réorientation professionnelle

- Conseil des sages

Vie économique/Festivités :

Fête du 13 juillet : Corinne CASTAING explique qu'après avoir rencontré le Comité des fêtes, il a été décidé en raison de la crise sanitaire de l'annuler.

Feuille de route du travail de la commission :

- se rapprocher de la Communauté de communes pour ce qui est du « Développement économique ».

- Développer l'économie, le tourisme et la viticulture

- Organiser une rencontre avec les entreprises locales

- Faire évoluer la Fête du Clairnet

- Revoir les Illuminations de fin d'année pour les commerces

- Réfléchir à un Marché de Noël 2020 à coupler peut-être avec celui de l'APE

Commission Association /Sports : Philippe CRÉTOIS expose la feuille de route proposée par la commission :

- Forum des associations organisé le 12 septembre au matin à Quinsac

- Mise en valeur des associations

- Gestion du planning de la salle des sports

Commission Finances : Patrick SIMON indique qu'il prévoit de rencontrer la Trésorière et les différents intervenants financiers liés à la commune.

Commission Ecole : Odile LOAEC fait le point sur les sujets abordés en réunion :

- TAP
- Ramassage scolaire
- Protocole sanitaire de la rentrée
- Audit Label Ecocert pour passer au niveau 3

Commission Communication : Emmanuel FUENTES annonce que tous les membres du Conseil municipal recevront les comptes rendus des commissions. La mairie est chargée de l'envoi par mail.

Une cérémonie aura lieu le 28 novembre pour accueillir les nouveaux arrivants et les nouveau-nés.

La séance est levée à 22 h 30.